

LYCÉE CAMILLE CLAUDEL

Vendredi 19 janvier 2024 de 17h30 à 20h



<https://claudel.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



14, boulevard Jules Verne 44130 BLAIN
02 40 79 94 80
ce.0442207k@ac-nantes.fr

La classe de seconde

La seconde est une classe de détermination qui permet de préparer le choix d'une filière en première. Ainsi, en fin de seconde, les élèves choisissent trois spécialités qu'ils suivront en voie générale, ou une série en voie technologique.

Les horaires

Français :	4h00
Histoire - Géographie :	3h00
Langues vivantes A et B :	5h30
Sciences économiques et sociales (SES) :	1h30
Mathématiques (Une heure de consolidation peut compléter cette durée) :	4h00
Physique-chimie :	3h00
Sciences de la vie et de la Terre (SVT) :	1h30
Education physique et sportive :	2h00
Enseignement moral et civique :	18h annuelles
Sciences numériques et technologie :	1h30

Enseignements optionnels :

Arts plastiques

CIT : Création et innovation
technologique¹

DNL : discipline non linguistique
En section européenne



Site du ministère



Site du lycée

¹ L'enseignement d'exploration *Création et Innovation Technologique*, propose aux élèves de découvrir pourquoi et comment un produit s'inscrit dans une évolution technologique ; à partir de quelles découvertes, inventions et innovations technologiques il est apparu et ; comment une démarche de créativité est indispensable au développement des innovations technologiques.

Cet enseignement d'exploration permet de faire le lien avec d'autres disciplines, pour appréhender l'impact de toute innovation technologique sur les évolutions sociétales et environnementales. Il développe ainsi une approche originale en valorisant l'imagination et la réflexion collective. Les activités proposées permettent, par la biais d'études concrètes d'innovations technologiques, d'identifier des perspectives d'études supérieures scientifiques et technologiques et, au delà, de découvrir des métiers et les domaines professionnels vers lesquels elles s'ouvrent.

Inscriptions

Au collège, après avoir formulé leurs vœux d'orientation puis d'affectation pour un établissement post 3e, les familles recevront **fin juin ou début juillet** une notification d'affectation qui précisera la formation et le lycée dans lesquels leur enfant poursuivra sa scolarité.

Dès réception de ce document, elles doivent inscrire leur enfant dans le lycée indiqué. À cet effet, **le service d'inscription en ligne est mis à disposition des familles.**

Il est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, depuis un smartphone, tablette ou ordinateur connecté à internet. L'accès est possible via le portail "Scolarité Services" (<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>) ou depuis l'ENT (espace numérique de travail) des collèges.

L'inscription en ligne permet aux parents :

- de procéder, en ligne, à l'inscription administrative de leur enfant dans son lycée
- d'exprimer leurs souhaits pour les enseignements optionnels et la restauration (externat, demi-pension)
- de vérifier et de compléter leurs informations administratives et celles de leur enfant
- de prendre connaissance de la liste des documents complémentaires à transmettre au lycée, certains d'entre eux peuvent être téléchargés



Bourses et aides sociales

- **La bourse** de lycée vous aide à financer les frais de l'élève.
Elle est accordée sous conditions de ressources au(x) responsable(s) du lycéen et son montant varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.
Il vous revient d'en faire la demande auprès du collège de votre enfant.
Une fois acquise, elle est versée en 3 fois, fin décembre, fin mars et fin juin sur votre compte bancaire et n'est pas déduite de la restauration.
- Une commission interne au lycée peut attribuer une **aide sociale** aux familles selon leurs ressources, ciblée sur la demi-pension, le transport scolaire ou les voyages et sorties scolaires.
Cette aide est accessible aux élèves boursiers comme aux non boursiers.

VOTRE VISITE : TABLEAU DES LOCALISATIONS

Présentation	Salles
Accueil	Hall d'entrée
Seconde Générale et technologique 18h / 18h30 / 19h / 19h30	Amphithéâtre
Arts	D009A
EPS et UNSS	FORUM
Histoire géographie	C101
Langues, littératures et cultures étrangères	D106 Anglais
	D107 Espagnol
	D107 Allemand
	CDI salle 5 section euro
Littérature	D108
Mathématiques	C106
Philosophie	D007
Physique chimie	A001, A002, A003
Sciences de la vie et de la Terre	B001
Sciences économiques et sociales	D002
C.I.T. - Sciences de l'ingénieur – STI2D	B101L, B104L
STMG	D105
Instances lycéennes	FORUM
Clubs	FORUM, C001, MDL
CDI	CDI
Service de GESTION	FORUM
FCPE	FORUM
Salle multimédia	D001
Pôle santé	Infirmierie

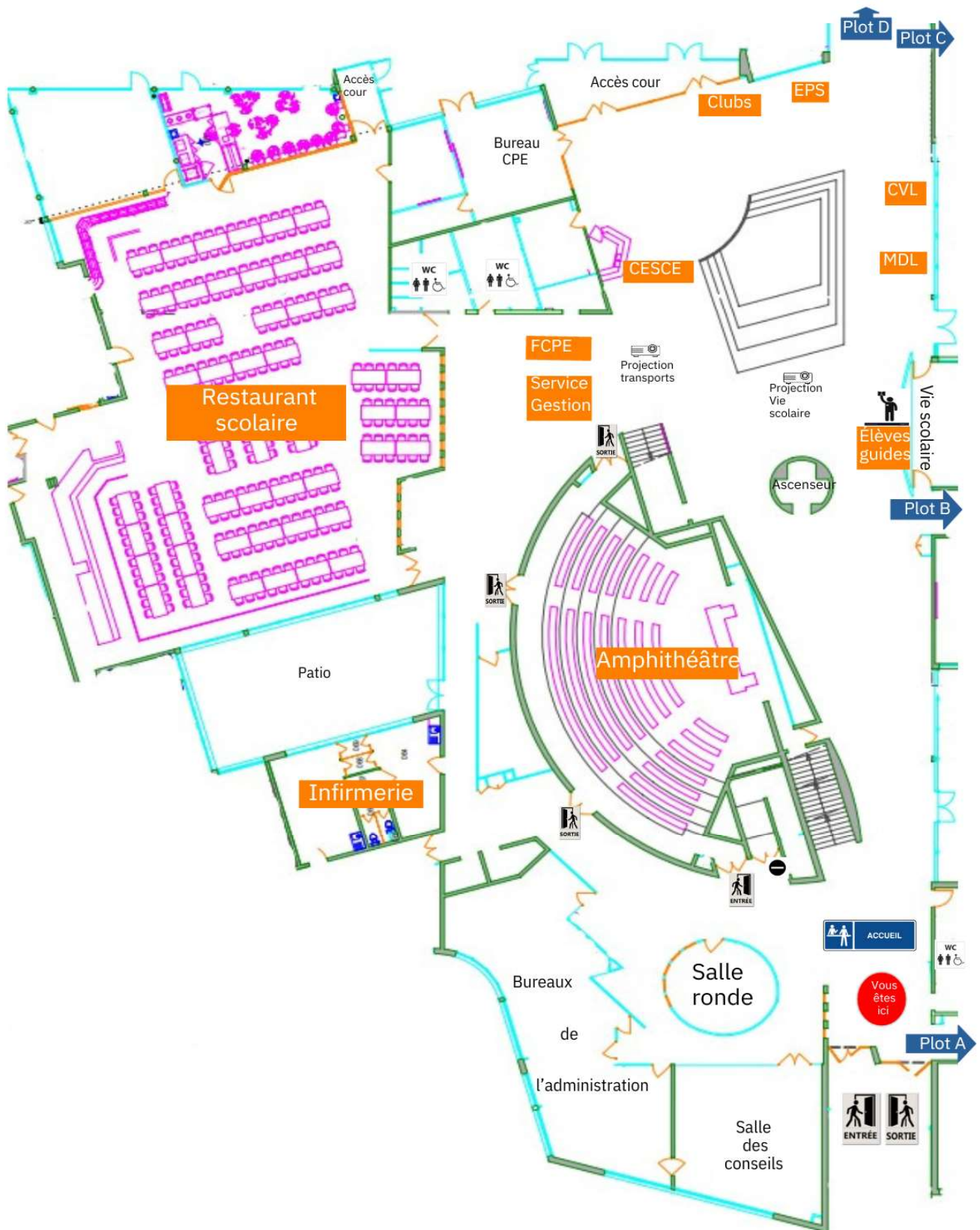
La première lettre d'une salle désigne le bâtiment

Le chiffre des centaines désigne l'étage (1 : 1^{er} étage ; 0 rez-de-chaussée)

Les 2 chiffres suivants désignent le numéro de la salle

Exemple : Salle D009 : salle N°9 située au rez-de-chaussée du bâtiment D

Plan du lycée Camille CLAUDEL



Après la seconde...

À l'issue de la classe de 2de générale et technologique, l'élève peut demander les voies d'orientation suivantes :

- les classes de première puis de terminale de la **voie générale** qui préparent **au baccalauréat général**,
- les classes de première puis de terminale des diverses séries de la **voie technologique** qui préparent au **baccalauréat technologique**. Au lycée Camille CLAUDEL, 2 séries sont proposées :
 - Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (**STI2D**),
 - Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (**STMG**).

La voie générale

La voie générale prépare en 2 ans les lycéens au baccalauréat général et à la poursuite d'études supérieures (Université, classes préparatoires,...). Trois types d'enseignements sont proposés :

- des **enseignements communs** à tous les élèves (60% de l'horaire global),
- des **enseignements de spécialité** choisis par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première),
- des **enseignements facultatifs** qui permettent, en outre, à l'élève de compléter son parcours.

	Matières	Première	Terminale
Enseignements communs	Français	4h00	
	Philosophie	/	4h00
	Histoire-géographie	3h00	3h00
	LVA et LVB	4h30	4h00
	Enseignement scientifique	2h00*	2h00
	Education physique et sportive	2h00	2h00
	Enseignement moral et civique	18 h annuelles	18 h annuelles
	Spécialités	Première (3 au choix)	Terminale (2 au choix)
Enseignements de spécialité	Arts	4h00	6h00
	Hist.-géo., géopolitique et sciences politiques	4h00	6h00
	Humanités, littérature et philosophie	4h00	6h00
	Langues, littératures et cultures étrangères	4h00	6h00
	Mathématiques	4h00	6h00
	Physique-chimie	4h00	6h00
	Sciences de la vie et de la Terre	4h00	6h00
	Sciences de l'ingénieur	4h00	6h00
	Sciences économiques et sociales	4h00	6h00
	Options (au choix)		
Options	Arts plastiques, section européenne	Possible en 1 ^{ère} et Terminale	
	Mathématiques expertes, mathématiques complémentaires, Droit et grands enjeux du monde contemporain	Uniquement en Terminale	

* Plus 1h30 de mathématiques spécifiques si l'élève n'a pas pris la spécialité mathématique

La voie technologique

Les bacheliers technologiques ont de larges possibilités de poursuites d'études. Ils peuvent préparer un BTS ou un BUT après le baccalauréat, suivi éventuellement d'une licence professionnelle. Pour les plus motivés d'entre eux, avec un bon dossier, ils peuvent envisager un diplôme d'ingénieur ou un master, directement après le bac, en passant par une classe préparatoire par exemple, ou après un BTS ou un BUT.

1. Les horaires en série STI2D (*Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable*)

Enseignements		Première	Terminale
Enseignements communs	Français	3h00	
	Philosophie		2h00
	Histoire-géographie	1h30	1h30
	Enseignement moral et civique	18h annuelles	18h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4h00 (dont 1 h d'ETLV)	4h00 (dont 1h d'ETLV)
	Éducation physique et sportive	2h00	2h00
	Mathématiques	3h00	3h00
	Spécialités	Première	Terminale
Enseignements de spécialité	Innovation technologique	3h00	
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9h00	
	Ingénierie, Innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numériques		12h00
	Physique-Chimie et Mathématiques	6h00	6h00

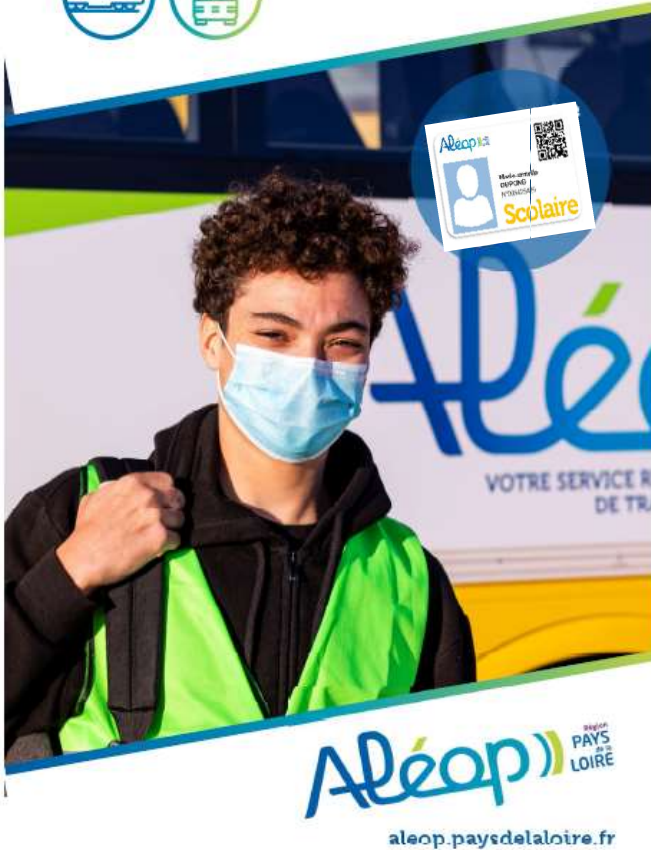
2. Les horaires en série STMG (*Sciences et technologies du management et de la gestion*)

Enseignements		Première	Terminale
Enseignements communs	Français	3h00	
	Philosophie		2h00
	Histoire-géographie	1h30	1h30
	Enseignement moral et civique	18h annuelles	18h annuelles
	Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4h00 (dont 1 h d'ETLV)	4h00 (dont 1h d'ETLV)
	Éducation physique et sportive	2h00	2h00
	Mathématiques	3h00	3h00
	Spécialités	Première	Terminale
Enseignements de spécialité	Sciences de gestion et numérique	7h00	
	Management	4h00	
	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication		10h00
	Droit et économie	4h00	6h00

Infos pratiques

Aléop, je m'informe sur les transports scolaires !

Inscription, horaires, tarifs, contacts ...
Rendez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr



Aléop | Région
PAYS
de LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr



**Pour aller
Plus loin !**



<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-au-transport-scolaire>



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Votre enfant est concerné si :

- Il est domicilié dans la région des Pays de la Loire,
- Il est scolarisé dans un établissement d'enseignement public



COMMENT S'INSCRIRE ET COMBIEN CA COÛTE ?

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 seront ouvertes de juin à juillet 2024 sur le site :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-je-minforme-sur-les-transports-scolaires>

Pour information, voici les conditions et tarifs fixés pour la rentrée 2023 :

(Au-delà de cette date, une majoration de 30 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié)

Si vous remplissez les conditions :

- 150 € par an et par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train TER, dans le respect des périmètres de transports définis.
- Gratuit dès le 3^{ème} enfant transporté.
- 75 € (demi-tarif) par an et par enfant, si votre enfant est scolarisé en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Pour les autres cas, l'usage des transports scolaires pourra éventuellement être étudié, au cas par cas, selon les places disponibles et au tarif de 300 € par enfant.



GÉREZ LES ABONNEMENTS DE VOS ENFANTS EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Avec votre compte Aléop vous pouvez :

- Inscrire votre enfant au transport scolaire,
- Suivre vos dossiers en cours et payer votre abonnement,
- Télécharger vos factures et une attestation provisoire de transport,
- Demander un duplicata de carte si nécessaire.

L'année prochaine pour vous réinscrire, il suffit de vous reconnecter à votre compte transport !

Retrouvez tous vos contacts sur
aleop.paysdelaloire.fr